

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 38 ;  
A EWIG,  
Rue Talbot, 10.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne, v. 20 c.  
Réclames, — 30  
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Janvier 1878.

## Chronique générale.

Les élections de dimanche révèlent chez un grand nombre d'électeurs parisiens une insurmontable lassitude ou une complète indifférence, car, malgré les pressantes sollicitations de la presse périodique, environ 150,000 électeurs, sur 335,587 inscrits, se sont abstenus de prendre part au scrutin ; en sorte que dans certaines circonscriptions où les candidats républicains n'ont été élus qu'à une très-faible majorité, ces nouveaux conseillers ne représentent pas le quart des voix de leur circonscription respective, d'où il suit que ces produits de la majorité ne sont élus que par une minorité.

## LES CONSÉQUENCES DES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Les gauches de la Chambre des députés triomphent bruyamment du résultat des élections municipales en France. Des députés déclarent qu'ils n'ont plus aujourd'hui de ménagements à garder envers le Sénat : « Nous sommes les maîtres, disent-ils ; désormais toutes les élections sénatoriales dans les départements seront républicaines, et tous les conservateurs du Sénat disparaîtront au renouvellement sénatorial en 1879. »

Ces menaces inspirent de sérieuses réflexions aux membres du groupe constitutionnel qui ont pactisé avec les gauches. C'est leur arrêt de mort.

Pour commencer, les gauches exigent la révocation de trois généraux : MM. Ducrot, Bourbaki, de Rochebouët. Pour les autres, on verra plus tard !

Les orléanistes du Sénat qui craignent qu'on n'en arrive à révoquer le duc d'Au-

male, déclarent qu'ils s'opposent à toute révocation dans l'armée.

A l'issue de la séance d'avant-hier, les gauches ont tenu une réunion dans un des bureaux de la Chambre pour dresser la liste de leurs candidats à la vice-présidence et au secrétariat.

La droite légitimiste continue à porter M. de Durfort de Civrac comme vice-président.

Les bonapartistes se désintéressent quant à présent de la lutte. Ils avaient porté en novembre dernier M. le duc de Padoue ; ils ne le porteront pas cette année.

Puisque la grande préoccupation du jour est la nomination du président du Sénat, il convient de faire connaître les résolutions des droites sur cette question.

Au premier tour de scrutin, les droites voteraient avec des bulletins blancs.

Au résultat elles compteraient ainsi leur force.

S'il y a lieu à un second tour de scrutin, ce qui n'est pas douteux, et que le résultat du scrutin dépende de cinq ou six voix des constitutionnels, les droites offriront à ces derniers le choix du président, choix qui sera agréé d'avance par les droites.

Ne serait-il pas plus pratique et moins dangereux de bien prendre toutes ses dispositions avant le vote et de savoir comment l'on peut contenter une quinzaine de sénateurs dont le concours est indispensable pour assurer la majorité aux conservateurs ?

Plusieurs députés du groupe de l'Appel au peuple, MM. Lenglé, Ernest Dréolle, Janvier de la Motte père et le baron Dufour ont déposé un amendement au projet de loi d'amnistie présenté par M. Dufaure.

On sait que cette amnistie ne doit s'appliquer qu'aux délits de presse ou de tribune commis du 16 mai au 14 décembre. Les

auteurs de l'amendement demandent que l'amnistie soit plus large et proposent d'effacer les dates : du 16 mai au 14 décembre.

Que fera le ministère ? Maintiendra-t-il son texte, qui n'est favorable qu'à ses seuls amis, révoltés contre le 16 mai, ou se montrera-t-il aussi libéral que le veulent malicieusement MM. Lenglé, Dréolle, Janvier de la Motte et Dufour ?

D'après les renseignements qui nous arrivent sur les conversations d'un grand nombre de députés, il serait bien étonnant que le ministère du 13 décembre ne fût pas vigoureusement battu en brèche par la majorité.

On se propose, dans le camp républicain, de faire des funérailles de M. F.-V. Raspail une manifestation républicaine.

On annonce la mort du général Cousin Montauban, comte de Palikao.

Le comte de Palikao est mort lundi matin à quatre heures un quart, des suites d'une maladie de cœur. Il est tombé malade après la mort de sa belle-fille, mais n'a gardé le lit que quelques jours.

Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

Une dépêche de Rome arrivée lundi soir après quatre heures et adressée au prince Napoléon, l'informait que les symptômes les plus graves se révélaient de la manière la plus inquiétante dans la maladie du roi.

Cette dépêche mandait immédiatement le prince Napoléon au Quirinal.

## SIGNES D'APAISEMENT.

Un journal qui s'intitule le *Bien public* entend faire ainsi notre bien à la veille de la grande Exposition.

Il demande des garanties qui seraient : d'abord, la mise en accusation, le plus tôt possible, des ministres coupables d'avoir violé les lois et d'avoir tenté un coup d'Etat ;

Ensuite le renouvellement des parquets, la nomination de magistrats nettement républicains, l'épuration administrative, la mise en disponibilité immédiate des généraux qui, investis de grands commandements, ont trempé dans le projet de coup d'Etat du 13 décembre, etc., etc.

Un vrai bouleversement de toute la France, la désorganisation de tous les services et de l'armée, juste au moment où nous nous préparons à recevoir un congrès tous les peuples de l'univers !

Et ces gens-là veulent gouverner la France ! Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que de pareilles folies trouvent des approbateurs !

## SITUATION CRITIQUE DU GÉNÉRAL BOREL.

Il y a quelques jours, certains journaux radicaux avaient commencé une campagne contre le général Borel en affirmant que le ministre de la guerre ne se sentant pas la force de soutenir toutes les lois militaires en discussion devant les Chambres, avait demandé à être remplacé et que le général Berthaut allait prendre le portefeuille de la guerre.

De notre côté, nous avons affirmé qu'il régnait entre le général Borel et son collègue du cabinet, certains dissentiments, mais que le général, quoique appuyé par M. Dufaure seul, restait inébranlable dans ses résolutions.

Quelle était la cause des dissentiments ? C'était tout simplement la question de l'enquête parlementaire.

Lorsqu'il fut décidé en conseil que chaque ministre adresserait à ses fonctionnaires une circulaire pour les engager à se mettre à la disposition des commissaires enquêteurs, le général Borel refusa net d'écrire une pareille circulaire, et toute insistance pour le faire revenir sur sa décision

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LES AVENTURES

## D'UN COLON ALGÉRIEN.

(Suite et fin.)

Thomas ne se possédait pas de joie.

— Du calme, du calme ; sans cela vous ne ferez rien de bon, lui dit son protecteur : vous avez de la terre, mais point d'argent ; or, sans argent, point de troupeau ; sans troupeau, point d'engrais ; sans engrais, point de récolte. C'est donc à peu près comme si vous n'aviez rien.

Thomas haussa l'oreille.

Le petit paquet de Martin, qu'il caressait au fond de sa poche, lui brûlait la main.

— A votre place, continua son protecteur, je vendrais mes soixante-dix hectares et j'en achèterais de quoi faire une belle et bonne culture maraîchère ici près.

— C'est vrai, soupira Thomas ; mais ce n'est pas là que j'ai connu mon bon père Hadj-Mohammed.

— Alors, cherchez-vous un associé, un associé travailleur qui ait de l'argent et point de terre.

Thomas ne pouvait prendre une résolution. Il lui semblait qu'il y aurait de sa part ingratitude, monstruosité, à vendre le marabout d'Hadj-Mohammed.

Il sortit le paquet de Martin, il en raconta l'histoire, il n'omit même pas ses précédentes tentations.

— Mais, dit-il, maintenant qu'il est bien certain que je suis propriétaire, ne pourrais-je pas... en attendant que le frère...

Le fonctionnaire lui prit le paquet et dit :

— Nous remettrons cela, s'il vous plaît, à M. le curateur aux successions vacantes.

— Mais, s'écria Thomas, si le frère ne se trouve pas, c'est moi qui hérite !

— Le défunt ne vous l'a pas dit. Si le frère ne se trouve pas, c'est tout le monde qui hérite, et voler tout le monde, voler le trésor public, c'est absolument voler chaque Français en particulier.

Thomas se tut.

Ce mot, prononcé par un si honnête homme, lui était allé au cœur.

Deux jours après, il n'était pas encore décidé à vendre ou à garder.

Il était allé se promener du côté de Stora, charmant village grimant, de l'autre côté de la baie, le long d'une petite gorge abritée du sud et du nord.

L'idée d'y établir un jardin, dont les légumes et les fruits auraient un débouché certain, lui souriait par moments.

Il avait sa dose d'incertitude dans le caractère. Il n'était pas non plus dénué d'imagination, et il bâtissait, comme tout cerveau chauffé par le soleil africain, ses fantastiques châteaux en Espagne. Il n'était pas d'ailleurs éperonné par l'urgence d'un parti à prendre.

Rose avait remis ses vêtements en état, et il se sentait un protecteur puissant : il n'aurait fallu qu'un peu plus de bien-être pour le replonger dans son ancienne paresse.

Après avoir gravi les hauteurs de Stora, il s'était assis et considérait, en face de lui, Philippeville et sa baie, parsemée de capricieuses barques à la blanche voile, traversée incessamment par de lourds chalands transportant les masses de marchandises des navires ancrés dans la mauve rade de Stora au misérable épi en charpente qui sert de débarcadère à Philippeville, grand entrepôt commercial de la plus riche des trois provinces.

Deux pattes se posèrent sur ses épaules et une tête de chien se frotta joyeusement à son visage : c'était Pluton.

Il n'était pas seul.

Il précédait un homme mis assez pauvrement à l'europpéenne et qui paraissait appesanti par les fatigues plus que par l'âge.

Thomas reconnut M. Ferrand, son ancien patron, et s'en fit reconnaître.

Celui-ci avait perdu ses allures dégagées d'autrefois. Il avait toujours été convenable avec son serviteur ; mais il lui tendit la main avec une affabilité qui était toute une révélation sur sa situation présente.

On était alors en 1847, année de crise, année fatale, où les spéculateurs qui étaient venus dans l'Afrique française de 1840 à 1843, et y avaient exagéré la valeur vénale des terres et des maisons, durent liquider leur position et se trouvèrent ruinés.

Il ne restait plus à l'ancien maître de Thomas que de nombreux procès et quelques milliers de francs.

Il avait couru les trois provinces cherchant partout, mais en vain, quelque hardie opération à tenter avec les indigènes, puisqu'il n'y avait plus rien à tirer des colons.

C'était pendant ces courses que Pluton lui avait été volé dans le voisinage de Constantine.

— Et vous, que faites-vous ? dit-il à Thomas.

— Moi ? Je suis propriétaire de soixante-dix hectares de bonnes terres, et je cherche un associé qui m'apporte de l'argent.

— Vous faut-il beaucoup ?

— Non. Je sais comment, avec de la prudence, on peut réussir ici avec peu de capital.

première a été vaine, puisque M. Albert Grévy, en sa qualité de président de la commission d'enquête, ayant demandé lundi matin au général Borel une entrevue afin de l'entretenir de cette question et connaître les instructions aux fonctionnaires du département de la guerre, M. Borel lui adressa immédiatement une lettre dans laquelle il renouvelait son refus formel de laisser les militaires comparaître devant la commission d'enquête, ajoutant que « si elle avait besoin d'une communication ou d'un témoignage d'un fonctionnaire du département de la guerre, la commission devrait adresser sa demande au ministre de la guerre. »

Naturellement, cette lettre, communiquée lundi à la commission d'enquête, y a été l'objet d'une discussion si vive qu'il faut s'attendre, sous peu, à la Chambre, à un incident quelconque qui aura pour conséquence de blâmer la conduite du général Borel afin de le forcer à quitter le ministère. (Tablettes d'un Spectateur.)

L'Estafette a reçu et publié la lettre suivante de M. Batbie, qui contredit le récit de la crise donné par ce journal :

Paris, le 6 janvier 1878.

Monsieur le rédacteur,

Sous le titre de « Cinq jours de crise », un anonyme a raconté dans vos colonnes les négociations dont j'ai été chargé, le 8 décembre dernier, pour la composition d'un ministère pris dans la majorité du Sénat. Erroné sur plusieurs points de grande importance, très-incomplet sur beaucoup d'autres, inexact même sur quelques faits matériels, ce récit a probablement été composé au moyen de confidences partielles, quelquefois mal comprises, émanant de sources diverses et reliées par un travail trop personnel.

Je n'entreprendrai pas de le redresser, car cette rectification m'entraînerait à un récit que je ne pourrais faire sans m'écarter de la réserve qu'exige la nature des affaires auxquelles j'ai été mêlé. Je ne puis donc que protester contre votre narration, comme j'ai déjà protesté contre celles qui, pendant la crise, ont été publiées dans les journaux français et étrangers.

Je réclame surtout contre le passage où votre collaborateur anonyme indique le programme que j'aurais proposé aux futurs ministres, pour la dissolution. J'ai le regret de vous dire que, sur ce point en particulier, vous avez été mal informé, et je vous prie de prévenir vos lecteurs qu'ils seraient exposés à se tromper, s'ils considéraient vos renseignements comme authentiques.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

A. BATBIE.

On annonce qu'un des premiers projets de loi que M. Bardoux déposera sur le bureau de la Chambre sera un projet relatif à la nomination des instituteurs primaires. D'après le nouveau projet, la nomination des instituteurs serait enlevée aux préfets,

Allons dîner et nous causerons. Je suis las d'acheter et de revendre.

Les transactions entre particuliers se nouent et se dénouent rapidement en Algérie.

Huit jours après cette rencontre, Thomas et son ancien patron étaient établis au marabout d'Hadj-Mohammed.

Le maître de Rose avait pris soin de rédiger le contrat de leur association de manière à ce qu'elle pût se dissoudre sans entraîner la ruine ni de l'une ni de l'autre des parties.

Le marabout était relevé de ses ruines et servait à l'habitation de Rose et d'une jeune fille indigène que sa maîtresse lui avait confiée pour l'aider.

Son frère et M. Ferrand s'étaient logés dans le gourbi agrandi, consolidé, transformé en une chambre commode.

Tous les efforts ne produisaient pas de merveilleux résultats, toutes les saisons n'étaient pas favorables, tous les marchés ne donnaient pas des prix avantageux ; mais on vécut d'abord, puis on réalisa des bénéfices ; plus tard on s'élargit à droite et à gauche au moyen d'acquisitions faites aux concessionnaires de l'administration : la ferme du marabout fut citée comme un modèle.

M. Ferrand avait pris goût à son nouveau métier.

Cependant, il y avait toujours en lui du vieil homme.

pour être dévolue aux recteurs d'Académie.

LES TROUBLES DANS LES DÉPARTEMENTS.

L'installation de la municipalité radicale à Toulouse a eu lieu suivant le cérémonial obligé des républicains.

Les nouveaux conseillers municipaux se sont présentés sur le balcon, au Capitole, et M. Ebelot, le nouveau maire, a prononcé, toujours du haut de son balcon du Capitole, une petite harangue à la foule.

Les... gardiens du Capitole ont parlé. La cérémonie s'est terminée, naturellement, par le chant de la *Marseillaise*.

Le soir, il y a eu réception à la préfecture. La société chorale, qui avait chanté la *Marseillaise*, a été de la fête.

Le soir, la bande hurlante, après s'être formée en colonne, a parcouru les rues de Toulouse, glapissant tour à tour la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, le *Chant des Girondins*, le *Ça ira*, et criant par intervalles : « Vive Gambetta ! Nous les tenons ! A la lanterne ! »

De la préfecture, son point de départ, la manifestation se rendit sur la place du Capitole, de là sur les allées Lafayette, ensuite devant les grilles du grand quartier général, où elle chanta à pleins poumons le refrain sinistre du *Sang impur* !

Cette aubade terminée, des cris : « A l'archevêché maintenant ! » se firent entendre, et la colonne s'ébranla de nouveau ; mais elle n'osa mettre son projet à exécution.

On écrit de Courthézon (Vaucluse), 7 janvier 1878 :

« Je m'empresse de vous informer des troubles qui ont eu lieu à Courthézon hier soir à l'occasion des élections municipales :

« A dix heures, on a proclamé le résultat du vote. Les rouges l'emportaient de 2,000 voix. Aussitôt une foule de trois à quatre cents personnes, hommes, femmes, enfants, se mettent à crier : « Vive la République démocratique ! Vive la Commune ! Vive 93 ! Vive la guillotine ! » Tous se mettent en marche en braillant la *Marseillaise* au son d'une musique infernale.

« Lorsque ces forcenés arrivèrent devant la gendarmerie, le brigadier avec ses hommes leur barre le passage et somme cette populace de cesser ses chants et de se disperser. On lui répond par des huées et des cris, et l'on recommence de plus belle les chants séditieux. Alors, plein de sang-froid, le brigadier fait les sommations légales et tire trois coups de revolver en l'air.

« A ce moment, l'ancien sergent de ville révoqué qui conduisait la bande, s'élance pour désarmer le brigadier : mais celui-ci fait feu, et le nommé Fabre tombe blessé.

« Aussitôt la foule, affolée de peur, se disperse et le calme se rétablit. On doit féliciter ce brave brigadier, qui a fait son devoir et nous a préservés d'une nuit de troubles et peut-être plus encore !

« Au moment où je vous écris, Fabre n'est pas mort. »

Si Thomas l'avait écouté, ils auraient plus d'une fois couru le risque d'improviser une fortune ou une misère complète.

Il était chargé de la vente des récoltes et avait eu ainsi l'occasion de nouer des relations à Constantinople.

Il en revint un jour marié à la fille d'un juif très-riche.

La désunion se mit entre les associés ; ils se séparèrent, et Thomas ne regretta que Pluton, qui mourut fort peu de temps après.

Cependant la prudente Rose s'apercevant que le voisinage du ménage Ferrand faisait rêver Thomas, se donna pour belle-sœur l'orpheline qu'elle avait amenée.

Cette orpheline, petite-fille d'un bey de Constantinople, tenait aux plus aristocratiques familles du pays et n'en était ni plus fière, ni plus riche.

Quant à Rose, elle n'était plus jeune, la saison des illusions était passée pour elle ; elle avait éprouvé de grandes douleurs, elle craignait de s'y exposer de nouveau, et resta veuve.

(Magasin pittoresque, tome xxix.)

On nous affirme de source très-certaine que le cabinet de Saint-James assiégera littéralement de ses sollicitations notre nouveau ministre des affaires étrangères, mais que M. Waddington se montre peu disposé à s'écarter d'une abstention absolue.

Nous croyons savoir que M. le duc d'Andifret-Pasquier n'a point accepté la mission d'aller représenter le gouvernement français au mariage du roi d'Espagne.

L'impératrice Eugénie et l'impératrice d'Autriche viennent de recevoir de la reine Victoria la décoration de la couronne des Indes.

Un journal de Berlin annonce que la presse socialiste allemande s'est augmentée de 49 feuilles pour le 1<sup>er</sup> janvier.

Tout Paris a célébré la fête des Rois plus ou moins brillamment.

A la présidence, M<sup>lle</sup> de Mac-Mahon et son jeune frère réunissaient à un lunch tous les bébés et les petites filles de leurs connaissances.

Les mamans et les papas accompagnaient naturellement leurs enfants, ce qui a fait, de cette matinée enfantine, une très-brillante réception qui s'est prolongée jusqu'à sept heures du soir.

Chez le duc d'Aumale, soirée de musique ; on a lu aussi quelques vers inédits. A onze heures, un joyeux souper des Rois réunissait tous les invités.

Gustave Doré recevait aussi ses amis, dans son grand atelier de la rue Saint-Dominique.

Le prince de Galles, qui passait la journée à Paris, assistait à cette petite fête d'artistes.

## F.-V. RASPAIL.

Fils d'une famille pauvre très-attachée à la cause monarchique, il fut d'abord élevé par M. Eysseric, ecclésiastique éminent par son savoir et ses vertus, et il acheva ses études au séminaire d'Avignon.

M. Raspail ne voulant point s'engager dans les ordres, entra dans l'enseignement comme répétiteur.

De 1824, date de ses premiers travaux, à 1830, il se signala par des recherches ingénieuses et par de nombreuses découvertes, qui lui méritèrent d'être justement appelé par un savant italien : le créateur de la chimie organique.

Mais il ne s'occupa pas seulement des sciences ; à Paris, il devint bientôt un des affiliés zélés des sociétés secrètes, conspira contre la Restauration et prit une part active à la Révolution de 1830. Il fut blessé à la prise de la caserne de la rue de Babylone.

Sous Louis-Philippe, auquel il refusa de prêter serment, il devint président de la société des Amis du Peuple, et, par ses brochures et ses articles de journaux, se livra avec acharnement à la propagande radicale. Il eut à supporter de nombreux procès, notamment celui des Vingt-Sept (1834), qui lui valurent une grande popularité et plusieurs années de prison.

Comme chimiste, il fit sa réputation par des travaux spéciaux, et fit sa fortune en prônant le camphre, dont il voulait faire une panacée universelle.

En 1848, M. F.-V. Raspail reparut sur la scène politique, participa plus ou moins directement aux journées des 17 mars et 18 avril. A la suite de la manifestation du 15 mai, il fut arrêté et détenu au donjon de Vincennes jusqu'en mars 1849, puis traduit devant la haute cour de justice, à Bourges, et condamné à cinq ans d'emprisonnement qu'il subit à la prison de Doullens. Sa candidature à la présidence de la République ne réunit que 36,226 voix.

En 1854, à l'expiration de sa peine, M. F.-V. Raspail se retira en Belgique.

Il fut nommé député de Lyon en 1869, et depuis la République il a continué à être élu et aussi à aller en prison.

Il s'est trouvé, d'autre part, présider la

session d'ouverture de la Chambre de 1876, comme doyen d'âge, au moment de la transmission des pouvoirs.

Le nom de F.-V. Raspail a été mêlé à toutes nos discordes civiles et fut toujours associé aux attaques contre l'ordre religieux et social.

L'Assemblée nationale publie cet article nécrologique :

« Raspail est mort le 7 janvier, à Arcueil, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il était né dans le Midi, à Carpentras, et il a fait fortune, non parce qu'il a été libre-penseur et qu'il a fait de la politique, mais parce qu'il a fait de la chimie, qu'il a inventé le camphre et qu'il a créé la liqueur Raspail et la liqueur anti-cholérique à base de quassia-amara.

« Il a été célèbre, non parce qu'il a claudé contre la tyrannie de Louis-Philippe, ou de Louis XVIII ou de Charles X, mais parce qu'il était appelé à défendre M<sup>lle</sup> Lafarge contre M. Orfila, et qu'il a dit aux juges de la cour d'assises de la Corrèze : « Donnez-moi toutes les tentures du tribunal, avec l'appareil de Marsh, j'en tirerai autant d'arsenic que du corps de M. Lafarge. »

« Raspail a commencé ses études dans un séminaire ; il fut chargé plus tard d'un cours de théologie, refusa d'entrer dans les ordres et se livra dès lors entièrement à l'étude des sciences. Blessé de 1830 — et entre temps chimiste — il prit possession de l'Hôtel-de-Ville, en 1848.

« Lors de l'insurrection du 16 mai, il fut arrêté et condamné à 5 ans de prison.

« Depuis 1869, il fit partie de la Chambre des députés.

« Son *Manuel de la Santé* et son *Almanach* jouissent d'une grande popularité : ils admettent en principe que le plus grand nombre des maladies proviennent de l'invasion d'insectes parasites et invisibles.

« M. Raspail meurt riche, non parce qu'il a fait de la politique, mais parce qu'il a fait de la médecine — et de la science relativement pratique. Rien n'est plus propre à enrichir que l'invention d'un élixir — utile et bien annoncé ! M. de Girardin le répète chaque jour : « Une bonne pommade et je fais votre fortune. »

« Raspail a trouvé son camphre et son élixir. C'est à son seul côté sérieux.

« Le corps de M. Raspail ira rejoindre celui de sa femme dans l'artistique tombeau créé par Elex au Père-Lachaise. »

## Etranger.

La blessure d'Osman-Pacha, écrit-on de Bucharest, est beaucoup plus sérieuse qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Le chirurgien du général avait jugé une opération nécessaire ; mais Osman-Pacha s'y était absolument opposé. La plaie, peu dangereuse peut-être au début, a pris par degrés un aspect inquiétant, à la suite des nombreux déplacements du blessé.

Nous recevons de Vienne l'importante communication suivante :

« Ainsi que nous pouvons vous l'assurer de la façon la plus positive, des dépêches officielles sont arrivées cette nuit de Constantinople, lesquelles font prévoir l'imminence d'une catastrophe qui rendrait sans objet une entente russo-turque ou un conflit entre la Russie et l'Angleterre, en forçant les puissances maritimes à se réunir au Bosphore, où elles régleraient en commun et définitivement la question orientale.

« Le télégraphe a annoncé la démission de Mahmoud-Damat, ou plus proprement dit, sa chute ; d'informations officielles, il résulte que la grande majorité du Parlement comme de l'opinion publique réclame l'expulsion du territoire turc du favori du sultan.

« La majorité de la Chambre a l'intention de présenter incessamment un projet de loi par lequel le conseil de guerre suprême serait aboli et les pouvoirs dictatoriaux les plus étendus donnés à Suleiman-Pacha pour la continuation de la guerre. » (Tablettes d'un Spectateur.)

Des dépêches de Constantinople et de Pétra annoncent que les ministres ont adopté les conditions de l'armistice et les ont soumises à la ratification du sultan.

Le sultan a accepté les propositions d'ar-

mistice présentées par le conseil des ministres.

Rome, 9 janvier, 10 h., matin.

Le roi a été saigné deux fois. Les symptômes sont toujours graves. Le docteur Cipriani, qui a déjà sauvé le roi en 1869, a été appelé en toute hâte à Rome. Le Saint-Père a fait prendre des nouvelles du roi.

Rome, 9 janvier, 2 h. 15.

Fièvre augmente, situation toujours plus grave, péril sérieux. Eruption militaire survenue.

### Mort du roi.

Rome, 9 janvier, 3 h. 35.

Nous recevons au dernier moment la triste nouvelle de la mort du roi Victor-Emmanuel.

### Chronique militaire.

L'Avenir militaire avait annoncé la nomination probable du général comte de Geslin, commandant la place de Paris, en remplacement du général Durand de Villers, commandant à Versailles.

Plusieurs journaux démentent cette nouvelle; d'après eux, M. le général de Geslin resterait à son poste jusqu'à sa nomination au grade de général de division qui aura lieu prochainement.

Sont nommés généraux de division :

M. le général de brigade Roussel de Courcy, en remplacement de M. le général René, décédé.

M. le général de brigade Melchior, en remplacement de M. le général Courson de la Villeneuve, admis dans la section de réserve.

Le général de brigade Genet (Alexandre), dont nous avons annoncé la mort, est décédé en son domicile, rue Las-Cases, 26, à Paris. Il était âgé de soixante-cinq ans.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

VILLE DE SAUMUR.

#### ELECTIONS complémentaires du Conseil Municipal.

Le Maire de Saumur prévient les électeurs que dimanche prochain, 13 janvier, le scrutin sera ouvert de 8 heures du matin à 6 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour l'élection de SEPT conseillers municipaux.

En donnant cet avis, le Maire croit devoir faire appel au zèle et à l'exactitude des électeurs.

S'abstenir, c'est oublier un devoir impérieux, et l'indifférence même, lorsqu'il s'agit du choix de nos mandataires, est une faute que ne commettra jamais un bon citoyen.

Le Conseil municipal, en se conformant aux règles d'un bon chef de famille, a pour mission d'assurer le bien-être général et la prospérité de la Ville, par un sage et judicieux emploi de ses finances; il importe donc à chaque habitant d'y faire entrer ceux qui méritent la confiance et de donner aux élus, par le nombre des suffrages, le sentiment plus absolu des devoirs qu'ils ont à remplir.

Hôtel-de-Ville, le 9 janvier 1878.

Le Maire, LECOR.

Voici le tableau de répartition, dans l'armée active, l'armée territoriale, et leur réserve, des classes astreintes au service militaire, pendant le premier semestre de cette année :

Armée active : classes 1873, 1874, 1875, 1876.

Réserve active : classes 1869, 1870, 1871, 1872.

Armée territoriale : classes 1864, 1865, 1866, 1867, 1868.

Réserve territoriale : classes 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863.

Le Temps nous renseigne sur les quatre nouveaux sous-préfets du département de Maine-et-Loire :

Saumur. — M. Huet, avocat à Saint-Lô, a débuté en mars 1871 comme sous-préfet de Largentière; septembre 1871, sous-préfet de Sisteron; révoqué au 24 mai 1873; replacé en mai 1876 comme sous-préfet de Domfront; révoqué au 16 mai dernier.

Baugé. — M. Gérodis débute aujourd'hui.

Cholet. — M. Chartier a débuté au 4 septembre comme sous-préfet de Mortagne; nommé en avril 1874 secrétaire général du Cher; en août 1874 secrétaire général de Saône-et-Loire; en février 1877 sous-préfet de Moissac; appelé à d'autres fonctions au 16 mai dernier, nommé quelques jours après sous-préfet d'Ambert, puis de Villefranche (Aveyron); resté en fonctions jusqu'à ce jour.

Segré. — M. Bonnefoy-Sibour, conseiller de préfecture, débute aujourd'hui.

#### BUREAU DE BIENFAISANCE.

La quête ordinaire, prescrite par la loi, pour les besoins du Bureau de bienfaisance, est commencée dans les différents quartiers de la ville.

Les Dames qui ont bien voulu accepter de MM. les Administrateurs cette mission charitable, sont :

Paroisse Saint-Pierre : M<sup>mes</sup> Brechignac et Jouffrault.

Paroisse de Nantilly : M<sup>mes</sup> Peltier-Ballu et Rousseau, mère.

Paroisse Saint-Nicolas : M<sup>mes</sup> Palustre-Fouquet et de Lammerville.

Paroisse de la Visitation : M<sup>mes</sup> Chasseloup et Ratier.

Tours. — Peut-on élire un mort? Poser une semblable question paraît naïf et presque ridicule; cependant, après ce qui s'est passé à Tours dimanche, elle n'a rien d'oiseux, puisque M. Durel a été élu, bien qu'il fût mort depuis deux jours et demi.

Or, M. Durel n'était pas éligible. En effet, sont éligibles, aux termes de la loi, tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans le jour du vote. M. Durel, le jour du vote, dimanche dernier, n'existait plus; il n'était point électeur, il n'était pas éligible, il n'a pu être proclamé! Cela saute aux yeux.

Nous arrivons dès lors à cette conclusion que dimanche dernier trente et un conseillers municipaux seulement ont été élus à Tours, et qu'un second tour est nécessaire dimanche prochain pour la nomination d'un trente-deuxième édile.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Niort. — Par décision du ministre de l'instruction publique, le lycée Fontanes vient d'être élevé de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe.

Dans sa séance du 31 décembre, le Conseil municipal de Niort, sur la proposition de M. Antonin Proust, a décidé que la rue Royale porterait désormais le nom de rue Thiers.

#### Théâtre de Saumur.

Jeu 17 janvier, à 8 heures du soir.

PAR EXTRAORDINAIRE,

UNE SEULE ET UNIQUE REPRÉSENTATION.

De passage en cette ville, la charmante physicienne et prestidigitatrice italienne, Signora ALVINA, — accompagnée del professeur LOPEZ, physicien de première force, le plus habile de cette époque, — donnera une soirée extraordinaire au théâtre le jeudi 17 janvier.

La presse de province fait le plus grand éloge de ces artistes qui ont le prestige de se faire réclamer dans toutes les localités. A Tours, en particulier, ils n'ont pu se rendre aux sollicitations dont ils ont été l'objet.

Genre tout à fait nouveau et qui n'a jamais été présenté au public de cette ville.

L'affiche du jour donnera le détail.

SALLE DU CIRQUE, A ANGERS.

(Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 13 janvier, à 4 h. 1/2

très-précise,

12<sup>e</sup> CONCERT POPULAIRE

Avec le concours de

M<sup>lle</sup> TAYAU, violoniste.

PROGRAMME :

1<sup>o</sup> 9<sup>e</sup> Symphonie en ré mineur, op. 425 (les trois 1<sup>res</sup> parties). — Beethoven.

1. Allegro ma non troppo e maestoso. — 2. Adagio molto e cantabile. — 3. Molto vivace.

2<sup>o</sup> Concerto pour le violon, avec accompagnement d'orchestre. — V. Joncières.

Le solo sera joué par M<sup>lle</sup> Tayau.

3<sup>o</sup> Danse des Saturnales (des Erinnyes), redemandée. — Massenet.

4<sup>o</sup> Romance en fa pour le violon, avec accompagnement d'orchestre (op. 50). — Beethoven.

Le solo sera joué par M<sup>lle</sup> Tayau.

5<sup>o</sup> Invitation à la valse, orchestrée par Berlioz. — Weber.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG. La salle sera chauffée tous les dimanches.

Il y aura concert tous les dimanches jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1878.

#### ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 8 décembre au 4 janvier.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		
		1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.							
BOUCHERS MM.										
1	Biémon.	12	1	132	2	21	18	71	3	
2	Tessier.	7	1	1	3	35	30	35		
3	Morlock.	1	1	1	1	3	2	2		
4	Goblet.	1	1	1	1	3	2	2		
5	V <sup>e</sup> Renard.	1	1	5	1	21	6	20		
6	Boutin.	3	2	1	1	41	36	38		
7	Laigle.	1	4	1	1	15	19			
8	Prouteau.	1	2	3	1	14	12	17		
9	Chalot.	3	2	3	1	16	30	43		
10	Pallu.	1	1	1	1	23	6	37		
11	Grolcau.	1	1	3	1	10	1	17		
CHARCUTIERS MM.										
1	Dutour.	1	1	1	1	1	1	6		
2	Baudouin-R.	1	1	1	1	1	1	3		
3	Brunet.	1	1	1	1	1	1	4		
4	Vilgrain.	1	1	1	1	1	1	6		
5	Sanson.	1	1	1	1	1	1	6		
6	Sève.	1	1	1	1	1	1	4		
7	Moreau.	1	1	1	1	1	1	5		
8	Cornilleau.	1	1	1	1	1	1	5		
9	Rousse.	1	1	1	1	1	1	4		
10	Cupit.	1	1	1	1	1	1	9		
11	Goblet.	1	1	1	1	1	1	5		

### Tribunaux.

La Compagnie générale des Allumettes contre les fabricants et débitants de briquets.

Les chasseurs, les fumeurs, beaucoup de gens encore, en un mot tous ceux qui pour se procurer du feu se servent de l'antique briquet de nos pères, viennent, sans s'en douter, de courir un bien grand danger.

Qu'on en juge. La Compagnie générale des Allumettes ne s'est-elle pas imaginée de voir dans la fabrication, dans la vente, dans l'usage même des briquets, — la fabrication, la vente, l'usage des allumettes chimiques! — une contrefaçon, une concurrence, une exploitation contraire à son monopole!

Persuadée que briquets et allumettes, c'était une même chose, elle a fait saisir tous les briquets, aussi bien le coup de poing que le merveilleux, que le magique et que le coup de pouce, chez les fabricants et même chez les débitants de tabac, et a traduit en police correctionnelle fabricants et débitants.

M<sup>e</sup> Arrighi, l'avocat de la Compagnie des Allumettes et des contributions indirectes, a soutenu la prétention du monopole et déclaré que les « briquets mis en circulation et saisis, étant des instruments propres à produire du feu, constituaient l'allumette chimique légale telle qu'elle est définie par l'article 3 de la loi du 4 septembre 1874 ».

Je ne connais pas le nouveau dictionnaire français rédigé par la Compagnie générale des Allumettes, pour la plus grande extension de son monopole; mais jusqu'à présent j'avais cru que le briquet était un instrument pour obtenir du feu, et non un brin de bois soufré et enduit d'une substance chimique s'enflammant par le frottement.

C'était sans doute une grossière erreur, puisque, en vertu de son monopole, la Compagnie réclame un monopole sur les briquets.

Bien mieux, elle demande l'application du paragraphe suivant de la loi du 4 septembre 1874 : « Les allumettes disposées de manière à pouvoir s'enflammer ou à prendre feu plusieurs fois seront taxées proportionnellement au nombre de leurs amorces ».

Cette prétention m'a rendu réveur; si elle était admise, dans quelle proportion les briquets pourraient-ils être augmentés de prix, par l'application de l'impôt?

Comment se ferait le calcul du nombre d'étincelles qu'ils peuvent produire?

Il eût fallu une fortune pour pouvoir acheter un briquet.

Le tribunal a heureusement repoussé cette prétention exorbitante d'une Compagnie qui veut seul avoir le droit de produire du feu, et qui, pour un peu, ferait un procès, en concurrence déloyale, à tous les incendiés pour avoir pris feu et flambé sans sa permission et sans payer de droits!

Par un jugement récent, la 8<sup>e</sup> chambre, présidée par M. Bruneau, a décidé que les briquets « ne sont ni des allumettes chimiques proprement dites, ni de nature manifestement similaire, et qu'on ne peut les mettre au nombre des allumettes chimiques dont le monopole a été assuré à l'Etat par la loi du 2 août 1872, et qu'ils constituent incontestablement des objets préparés de manière à produire du feu autrement que par le contact avec une matière en combustion et disposés spécialement à cette fin de produire du feu par frottement ».

Telle a été la décision du tribunal. La Compagnie générale des Allumettes se tiendra-t-elle pour battue? Cela intéressait singulièrement, après avoir eu la hardiesse d'intenter une pareille demande, il est probable qu'elle ne s'arrêtera pas, et que, battue en première instance, elle ira en appel, et même en cassation.

Pour le cas où les prétentions de la Compagnie devraient jamais triompher, je vais me procurer quelques briquets. Ce serait peut-être de véritables fortunes un jour.

Pour les articles non signés : P. GONET.

### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 14 janvier 1878.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

AVEC LE CONCOURS DE :

M<sup>lle</sup> ROSELLI, première danseuse;

M<sup>lle</sup> BERTHE DELAS, première danseuse;

M<sup>lle</sup> MICHELLI, première danseuse demi-caractère et travesties.

Représentation de M<sup>lle</sup> MARIE HASSELMANS.

### LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaez, musique de DONIZETTI.

M<sup>lle</sup> Marie HASSELMANS remplira le rôle de Léonor.

DISTRIBUTION. — Fernand, M. Pellin; Alphonse, roi de Castille, M. Martin; Balthazar, M. Odezenne; Léonor, M<sup>lle</sup> Hasselmans; Inès, M<sup>lle</sup> E. Simon; Don Gaspard, M. Letemple. — Seigneurs et dames de la cour, moines, etc.

Au 2<sup>e</sup> acte,

### Pas de Trois

Dansé par M<sup>lles</sup> ROSELLI, BERTHE DELAS et MICHELLI.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons; chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

### GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autouisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Engriser les nouvelles marques de garantie. Dépôt à Saumur, chez M. PERRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

**Refusez les contrefaçons**  
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

**Du BARRY, de Londres**

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice

et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 63,914.

M. le professeur docteur Dédé, d'une grave maladie inflammatoire et spasmodique de la vessie, qui avait résisté à tout traitement pendant huit ans et le faisait horriblement souffrir.

Cure N° 62,986.

M<sup>me</sup> Martin, de *Suppression des règles* et *Danses de Saint-Guy* déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

**La Perfection de Chocolat Du Barry.**

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et de tout

irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la bouche, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

**Service d'hiver, 22 octobre 1877.**

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JANVIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	72 67	19		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	696 25	3	75	Canal de Suez	765	15	
4 1/2 %	103 25	35		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	657 50	1	25	Crédit Mobilier esp.	572 50		
5 %	108 75	25		Crédit Mobilier	162 50			Société autrichienne	537 50	6	25
Obligations du Trésor, 1. payé.	500			Crédit foncier d'Autriche	220	5		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235			Charentes, 500 fr. t. p.	165			Orléans	339 40		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508			Est	637 50	2	59	Paris-Lyon-Méditerranée	334 50		
— 1865, 4 %	535	2	50	Midi	785			Est	332		
— 1869, 3 %	400			Nord	1290			Nord	339 50		
— 1871, 3 %	379			Orléans	1100	5		Ouest	332 50		
— 1875, 4 %	499			Ouest	700	5		Midi	331 50		
— 1876, 4 %	487 50			Vendée, 500 fr. t. p.	1330			Charentes	263		
Banque de France	3225			Compagnie parisienne du Gaz	1330			Vendée	169		
Comptoir d'escompte	697 50			C. gén. Transatlantique	492 50			Canal de Suez	543 75		
Crédit agricole, 300 f. p.	345										
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360										

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 24 décembre).

Départs de Saumur vers Angers.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
9 — 1 — — omnibus-mixte.	
1 — 23 — — soir.	
4 — 10 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)	

Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier à Saumur.

#### VENTE MOBILIÈRE

Par autorité de justice.

Le lundi 14 janvier 1878, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le ministère dudit M<sup>e</sup> Bourasseau, sur la place du marché de Fontevrault, à la vente aux enchères publiques des objets mobiliers saisis sur le sieur Jacques Thomas, ancien aubergiste et entrepreneur de voitures publiques, demeurant à Fontevrault.

Il sera vendu :

Une très-jolie diligence, bien garnie à l'intérieur, ne s'attelant qu'à un seul cheval;

Un omnibus à deux chevaux avec ses accessoires;

Deux charrettes avec leurs accessoires;

Un fourneau en fonte, un demi-buffet, un bois de lit, deux boîtes de roues de charrettes, six morceaux de marbre ayant servi à des dessus de table, deux pieds de table en fonte, une seille, une marie-jeanne et un tabouret.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (2<sup>e</sup>)

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance de suite,

#### Le MOULIN GEORGET

Situé sur les Châteaux, à Saumur.

Beaux logements et jardin.

Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.

S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUAS, notaire à Saumur.

#### A CÉDER

#### UN TRÈS-BON CAFÉ

Bien achalandé.

#### ANCIEN CAFÉ HENRI

Rue d'Orléans, n° 42, Saumur.

S'adresser à M. RENARD-SOURDEAU, qui l'exploite. (631)

#### A CÉDER DE SUITE

#### UN FONDS DE BOUCHERIE

Situé à Dampierre.

S'adresser à M. COULON, à Dampierre. (671)

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

#### NOUVELLE FRANCE.

#### Colonie libre de Port-Breton.

Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays.

S'adresser à M. le marquis DE RAYS, consul de Bolivie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

Etude de M<sup>e</sup> ALEXIS THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

M<sup>e</sup> THUBÉ a l'honneur d'informer le public que son installation lui permet de recevoir en dépôt tout ce qu'on voudra lui confier, pour être vendu aux enchères, à la salle des ventes, située rue d'Orléans, 55, en face l'hôtel de Londres. (649)

On demande de suite un bon vigneron, marié, pour habiter et cultiver une propriété vignoble, près Saumur.

S'adresser au bureau du journal. Inutile de se présenter sans de bonnes références. (3)

#### Plus d'Ardoises enlevées par le vent.

#### GOSTEAU

COUVREUR, breveté s. g. d. g.,

S'engage à faire des travaux de couverture à 3 francs 50 le mètre carré, système économique, à joints couverts. (665)

#### COMPTOIR COMMERCIAL

#### DIRECTION GÉNÉRALE A SAUMUR

Le COMPTOIR COMMERCIAL a pour but de faciliter les relations entre les producteurs et maisons de gros avec les commerçants au détail et la clientèle bourgeoise. Il fournit au haut commerce des représentants sérieux pour le placement de ses produits, tant en France qu'à l'étranger. Au moyen de ses nombreux correspondants, il peut également fournir aux maisons représentées les renseignements commerciaux sur la solvabilité des clients; ses agents s'occupent également des recouvrements du contentieux commercial, de la liquidation des affaires litigieuses et de la vente des propriétés et maisons de commerce.

Le COMPTOIR COMMERCIAL a des agents dans tous les départements en France, en Algérie et en Alsace-Lorraine, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Suisse, en Turquie, en Egypte, au Brésil et au Chili. S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, Directeur général, rue du Palais-de-Justice, 5, à Saumur. (626)

M. JEAN-RENÉ DUVEAU, tonnelier, sur les Ponts, à Saumur, fait savoir au public qu'à partir de ce jour, il ne paiera plus les dettes que pourra contracter JOSEPHINE POISSON, sa femme. (17)

LE MONITEUR des VALEURS A LOTS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS

Siège social, 46, rue La Fayette, Paris.

Publie immédiatement et exactement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

Un s'abonne à Paris, 46, rue La Fayette.

Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

#### L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

#### MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

#### LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 18, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

#### GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

#### L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET

#### TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

#### PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Confié par l'imprimeur soussigné.